

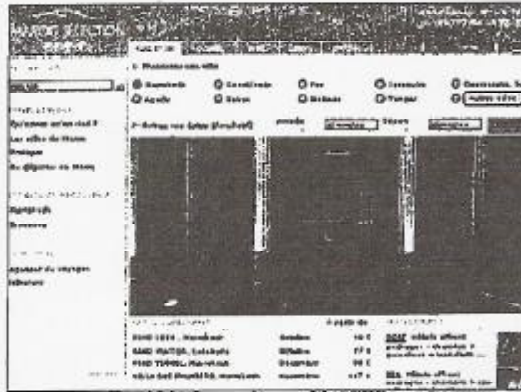
Le QUOTIDIEN du TOURISME 26/10/05

Juridique La société travaille actuellement sans licence

Maroc Selection veut régulariser sa situation

- » Une plainte de l'association des agences de Marrakech.
- » Passage en commission à la préfecture le 16 décembre.
- » Par ailleurs, un dossier a été déposé auprès de l'APS.

L'Association régionale des agences de voyages de Marrakech (Aravm) vient de déposer une demande d'information auprès de la préfecture d'Ile-de-France concernant l'agence en ligne française Maroc Selection "qui exploite et vend des prestations de voyages à destination du Maroc depuis 2004 sans être titulaire du moindre agrément réglementaire". Le 24 octobre dernier, Elie de Coignac, directeur général de Maroc Selection, avait déjà répondu aux interrogations du Snav Ile-de-France après avoir reçu un courrier avec accusé de réception daté du 18. "Nous sommes en cours de démarches pour l'attribution de la licence de voyages et prévoyons de passer en commission à la préfecture de Paris-Ile-de-France, le 16 décembre 2005. Lors de sa création, Maroc Selection était une centrale de réservation d'hôtels et de maisons d'hôtes et nous pensions être soumis à la législation des centrales hôtelières." Mais voilà, sur le site de l'agence, on peut également



trouver un lieu pour louer des voitures (Budget) et des vols secs (Go Voyages). "A la suite d'un rappel de la préfecture, en juin dernier, nous avons pris la décision de transformer la société en agence de voyages et nous avons entamé les démarches", affirme le courrier. Dans cette lettre, Elie de Coignac précise aussi qu'"un dossier complet a été déposé à l'APS avec un passage en commission prévu le 2 novembre 2005". Le dirigeant ajoute qu'il fait les

mêmes efforts pour régulariser sa situation auprès des autorités marocaines et, transparent, il explique qu'il reste un problème à résoudre : le bail commercial. "La société est domiciliée dans un centre de domiciliation, et nous sommes en cours de signature d'un bail commercial pour des locaux à Paris. Notre avocat est en relation avec la préfecture pour apporter les justificatifs nécessaires."

LQ
lared.gend@quotidiendutourisme.com

ATTN Khalil